

comme les actions les plus saintes finissent, grâce à la malice de notre pauvre nature, par produire des inconvénients tels qu'il devient plus avantageux, et souvent nécessaire même, de les supprimer. C'est ce qui est arrivé pour le pain bénit.

Un des abus en France, des plus inconvenants et des plus superstitieux, était d'en mettre de petits morceaux dans les coins des maisons pour chasser ou faire mourir les rats et les souris qui en mangeraient.

Je ne crois pas que le même abus ait été introduit et mis en pratique en Canada ; mais un inconvénient moins grave et causé souvent par une distraction, était qu'on laissait dans les bancs des petits morceaux de pain bénit et les souris ne manquaient pas de les parcourir pour s'en emparer. Cette gento trotte-mont, comme l'appelle Lafontaine, vivait ainsi dans une sainte abondance propre à scandaliser les faibles. Quant aux rats, il leur était plus difficile de jouir du même avantage, parce qu'à raison de leur plus forte corpulence, ils ne pouvaient s'introduire dans l'église aussi facilement que leurs cousines les souris. D'ailleurs, étant plus activement pourchassés par les hedaux, ils n'avaient que les restes et vivaient dans la disette et la misère ; de là probablement le proverbe : *Pauvre comme un rat d'église*.

Cela cependant n'était rien comparé aux abus et aux autres inconvénients de différents genres qui ont engagé les autorités religieuses à supprimer ou à laisser tomber cet ancien et respectable usage du pain bénit. Quelques uns de ces abus et de ces inconvénients remontaient à l'origine de la colonie. Les petites misères causées par les prétentions souvent ridicules de ceux qu'on appelait dans le temps les *Puissances*, allèrent du haut en bas, se propagèrent et se continuèrent plus ou moins jusqu'à nos jours parmi le peuple qui voulut, lui aussi, faire valoir des prétentions, satisfaire des jalousies et faire parade d'orgueil et de vanité.

La première fois qu'il est question de pain bénit dans le pays, c'est à la messe de minuit à Québec, en 1645, et pour la première fois aussi il est fait mention de quelques difficultés à ce sujet. " Le pain bénit, dit le journal des Jésuites, se fit lorsque le prêtre alla pour ouvrir son livre. Ce fut le premier depuis plusieurs années qu'il avait été intermis pour la préférence en la distribution que chacun prétendait. Ce renouvellement se fit pour la dévotion des taillandiers qui eurent dévotion de le faire à la messe de minuit, et les esprits se trouvèrent disposés à remettre cette coutume. M. le gouverneur (de Montmagny) eut le chateau pour le faire dimanche d'après ; ce que l'on fit pour obvier aux brouil-